

dont le nom sonore évoque, au milieu du silence de ses ruines, les batteries des tambours aujourd'hui crevés du Khân de Khokand. Après douze heures d'une marche rapide et non interrompue on arrive à Oulough tchat, le premier poste chinois, dans une plaine au confluent de deux vallées. Dans un quadrilatère de murs à créneaux un général abrite son ennui, entouré d'environ deux cents soldats, kyrghyz ou chinois, qui tiennent garnison en compagnie de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs moutons et de leurs pourceaux. A peu de distance au delà d'Oulough tchat la route passe sur la rive gauche du Kyzyl sou qu'il était impossible de guérer le matin à cause de la crue. Même à morte eau, vers deux heures de l'après-midi, nous eûmes quelque difficulté à le franchir ; les chevaux, qui avaient de l'eau jusqu'au bois de la selle, étaient ébranlés par la force du courant.

Les montagnes de grès rougeâtre à filons verts, arides et sans vue, que l'on traverse ensuite, nous paraissant fort ennuyeuses, nous partîmes au trot, laissant notre caravane derrière. A la tombée de la nuit nous arrivâmes à la vallée d'Ough sallour où une famille kyrghyz avait planté ses sept tentes. Le chef de la famille nous reçut sous son toit de feutre, nous soupâmes d'un peu de lait de brebis et nous couchâmes en compagnie de cinq Kyrghyz, de dix lapins et d'un cabri. Ces montagnards sont hospitaliers non point par sentiment de charité, mais par respect pour une vieille coutume, souvenir du communisme primitif. On dit qu'une partie des biens appartenant à l'ensemble de la nation n'a jamais été distribuée entre les diverses familles qui la composent, elle est restée la propriété de tous et de chacun, et chacun tour à tour touche et paye les revenus de l'héritage commun en exerçant et recevant l'hospitalité. Tout Kyrghyz a droit d'être hébergé gratuitement, à charge de revanche, dans la tente où il se présente pour passer la nuit ; et c'était autrefois le seul moyen de rendre possibles les voyages à des nomades qui n'avaient ni villes, ni auberges, ni monnaie portative. Le droit d'hospitalité était si strict qu'aux temps anciens, paraît-il, c'était une règle, aujourd'hui tombée en désuétude, que l'on devait le prix du sang pour l'hôte qu'on avait laissé mourir de faim. L'étranger profite